



Les Mêmes vidéos

Par laurent08

Bonjour à tous,

Je souhaitais savoir si les mêmes vidéos sur internet sont soumis à des droits à l'image ?

Je réalise actuellement une formation payante en vidéo sur une plateforme privée, pour égayer celle-ci je voulais insérer des mêmes vidéos au montage. Est-ce que j'ai le droit ?

Merci
Laurent

Par ESP

Bonjour
Qu'entendez vous par "mêmes" ?

Par Maxime007

Un "Mème" est un texte, une image, une vidéo (dans son cas) massivement repris, décliné et détourné sur Internet de manière souvent parodique, qui se répand très vite, créant ainsi le buzz.

C'est assez compliqué.

Prenons l'exemple d'un mème d'une image détournée. Celui-ci est soumis au droit à l'image sauf si l'image en question fait parti du domaine public. Mais si ce n'est pas le cas le droit à l'image s'applique tout comme une image banale.

Pour une vidéo c'est le même cas mais en plus il se rajouterait le droit d'auteur si par exemple la vidéo est couplée à une musique qui est soumise à ce droit d'auteur. Ainsi, oui le droit à l'image et le droit à l'auteur sont indissociables des mèmes. Tout comme l'utilisation d'une vidéo ou d'une image qui n'est pas du domaine public.

Vous risquez d'autant plus quelques choses si ce mème est utilisé à des fins monétaires. Après le risque de poursuite pour l'utilisation d'un mème utilisé massivement sur les réseaux sociaux est à relativiser ^^

Par NBRavocat

Bonjour,

Il n'y a pas de réponse tranchée sur cette question.

Mais par principe, oui, un Mème peut être protégé par un droit d'auteur.

Son exploitation à des fins commerciales peut donc constituer une faute et porter atteinte aux droits d'auteur détenus par un tiers.

Il est toutefois peu probable que dans la pratique quelqu'un vous reproche un tel usage.

Cordialement,